**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 77 (1948)

Heft: 5

**Rubrik:** Extrait du règlement de visite du Musée d'histoire naturelle

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Extrait du règlement de visite du Musée d'histoire naturelle

Les écoles du canton peuvent visiter gratuitement le Musée d'histoire naturelle à Pérolles du mardi au vendredi inclusivement : en été, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.; en hiver, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., sous la direction et la responsabilité de leurs maîtres. Prière de s'annoncer la veille par téléphone au conservateur, au N° 2.24.88.

# District de la Gruyère

(Examens de fin de cours complémentaires)

Vaulruz (Cercle de justice de paix), vendredi 23 avril, à 7 h. 30.

Bulle-Ville, samedi 24 avril, à 7 h. 30.

Marsens (Cercle de justice de paix), samedi 24 avril, à 13 h. 30.

Hauteville (Cercle de justice de paix, moins Botterens), lundi 26 avril, à 14 h.

Charmey (Cercle de la Jogne, y compris Bellegarde), mardi 27 avril, à 7 h. 30.

La Tour (Broc, La Tour, Le Pâquier), mardi 27 avril, à 14 h. 15.

Albeuve (Haute-Gruyère, y compris Enney et Estavannens), mercredi 28 avril, à 7 h. 30

Bulle-campagne (Gruyères, Morlon et Riaz), mercredi 28 avril, à 7 h. 30 (Grande salle de l'Ecole secondaire, Bulle).

- N. B. 1. L'examen de gymnastique remplacera, cette année-ci, l'examen de dessin. La note obtenue comptera pour l'obtention du diplôme (revoir circulaire envoyée).
- 2. Les maîtres intéressés s'entendront pour l'examen des branches civiques, du calcul oral, des connaissances professionnelles et de la lecture.
  - 3. L'instituteur de l'école où se fait l'examen préparera le matériel nécessaire.
- 4. Les convocations doivent être envoyées assez tôt et chaque instituteur aura soin de contrôler si elles sont parvenues à destination. Ces examens sont obligatoires pour tous.
- 5. Un contrôle des jeunes gens nés en 1929 sera fait dans chaque village. Prière de s'informer du domicile exact de chacun d'eux.

L. MAILLARD, insp. scolaire.